

Représentant des assurés au Comité de la CPPVF.

Les statuts de la CPPVF prévoient à l'art 5 al 1 let b « quatre membres représentant les employés, (dont) deux au moins sont choisis parmi les assurés ». Ainsi deux membres externes au plus pourraient également les représentés.

Le règlement d'organisation à l'art 3 al 6 précise que « Les éventuelles candidatures externes à la représentation des employés sont admises si elles sont soutenues par 10% des assurés actifs au moins. »

Pour l'élection de 2021, il y a 748 assurés au lancement de l'appel à candidature, il faut donc une liste d'au moins 75 personnes pour soutenir valablement une candidature externe.

Candidature externe de :

Nom : _____

Prénom : _____

Les personnes ci-dessous, assurés actifs à la CPPVF, soutiennent la candidature externe ci-dessus.

Pos :	Nom et Prénom	Date de naissance	Employeur affilié	Signature	Chk
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

**Caisse de prévoyance
du personnel de la
Ville de Fribourg**

Pos :	Nom et Prénom	Date de naissance	Employeur affilié	Signature	Chk
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					